4 / LE CODE DE BONNE CONDUITE :

- Soyez vigilant, afin de détecter toute situation inhabituelle. (démarchage, contact téléphonique..)
- Si vous détectez un mal fonctionnement de l'alarme, ou de la vidéoprotection, faites les réparations avant de vous absenter.
- Soyez discret auprès de votre entourage sur le fonctionnement et les mesures de sûreté mises en place, en particulier sur les réseaux sociaux.
- Avant de quitter votre domicile, prenez des photographies des pièces, ainsi que des objets de valeurs présents dans votre habitation. Ces photos seront votre mémoire et très utiles en cas de dépôts de plainte.
- N'hésitez pas à contacter votre gendarmerie. Des conseils pourront vous être fournis sur l'**Opération Tranquillité Vacances**, ainsi que sur le réseau de la **Participation citoyenne**.

PARTICIPATION CITOYENNE

5 / EN CAS DE CAMBRIOLAGE :

Ne touchez à rien : ni les objets laissés sur place, ni ceux qui ont pu être manipulés par les voleurs et qui sont propices aux recueils d'empreintes.
Ne nettoyez rien et n'effacez rien.
Si vous trouvez des traces de pas, ou encore du sang, préservez-les afin d'éviter toute contamination.
Si les auteurs sont encore sur place et sans jamais vous mettre en danger, relevez le maximum d'informations sur les individus, sur les véhicules, et sur leur direction de fuite. Ces renseignements seront utiles pour l'intervention des gendarmes et pour leur enquête.

QUE FAIRE SI VOUS ÊTES VICTIME D'UNE AGRESSION OU SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE ?

Appelez dans les plus brefs délais la gendarmerie en composant le numéro d'urgence

17

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION PRENEZ DES MESURES ADAPTÉES

Faites-vous conseiller par la gendarmerie, si vous souhaitez installer des dispositifs d'alarme ou de vidéoprotection, et soyez toujours en conformité avec la réglementation générale en vigueur.

Visitez notre site : référentsûreté.fr

REFERENT SURETE
R S
PREVENTION TECHNIQUE DE LA MALVEILLANCE

Votre brigade de gendarmerie locale

Gendarmerie nationale

SOYEZ ACTEUR DE VOTRE PROPRE SÉCURITÉ – Résidences secondaires.

Votre gendarmerie locale communique

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉVENTION DES ATTEINTES AUX BIENS ET AUX PERSONNES

Je prends des mesures pour protéger ma résidence secondaire

Présentation de différentes techniques et mesures organisationnelles pour lutter contre les cambriolages des résidences secondaires.

Gendarmerie nationale
62

RETROUVEZ NOUS SUR FACEBOOK
https://www.facebook.com/gendarmerie.dupasdecalais